

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 novembre 2022	N° 2022-784

Convocation du 17 novembre 2022

Aujourd'hui jeudi 24 novembre 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, M. Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Jean Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Thierry MILLET à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Michel POIGNONEC
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Fabien ROBERT excusé à partir de 14h35 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY excusée à partir de 14h35 le 25 novembre

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET le 24 novembre
M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET de 11h37 à 12h20 et de 14h35 à 15h28 le 25 novembre
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Alain GARNIER DE 14h à 15h le 25 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU de 16h46 à 17h38 et à M. Frédéric GIRO à partir de 17h39 le 24 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 17h le 25 novembre
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 18h15 le 24 novembre
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 18h27 le 24 novembre
M. Jean TOUZEAU à M. Jean François EGRON à partir de 16h04 le 25 novembre
Mme Marie Claude NOEL à Mme Céline PAPIN le 25 novembre
M. Jean François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 18h15 le 24 novembre
Mme Claudine BICHET à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h55 le 24 novembre
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15 le 25 novembre
M. Jean Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 18h16 le 24 novembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie Claude NOEL à partir de 16h12 le 24 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA le 24 novembre
M. Patrick PAPADATO à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 10h54 et à partir de 16h37 le 25 novembre
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h14 le 25 novembre
M. Baptiste MAURIN à Mme Amandine BETES à partir de 15h le 25 novembre
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU le 24 novembre
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX le 24 novembre
Mme Amandine BETES à Mme Christine BOST le 24 novembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h10 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 16h48 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h50 le 24 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN jusqu'à 17h29 le 24 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h25 à 12h20 et à partir de 14h35 le 25 novembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h14 le 24 novembre
Mme Pascale BRU à M. Thierry TRIJOLET à partir de 17h39 le 24 novembre
M. Alain CAZABONNE à M. Michel LABARDIN à partir de 16h30 le 24 novembre
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h57 le 25 novembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 24 novembre
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE le 24 novembre

Mme Camille CHOPLIN à M. Cyrille-Radouane JABER à partir de 18h56 le 24 novembre
M. Max COLES à M. Fabien ROBERT à partir de 18h25 le 24 novembre
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN à partir de 16h15 le 25 novembre
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h le 24 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 24 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h07 et à partir de 15h32 le 25 novembre
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 16h46 le 24 novembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean Claude FEUGAS à partir de 19h le 24 novembre
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h30 le 24 novembre
Mme Françoise FREMY à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h14 le 25 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h49 le 24 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h30 le 25 novembre
Mme Anne Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 17h le 24 novembre
Mme Daphnée GAUSSENS à M. Gwenaël LAMARQUE le 24 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Cyrille-Radouane JABER de 14h35 à 15h35 le 25 novembre
M. Frédéric GIRO à M. Alexandre RUBIO jusqu'à 17h15 le 24 novembre
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h36 le 24 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 18h45 le 24 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY le 25 novembre
M. Cyrille-Radouane JABER à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 16h50 le 24 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 24 novembre

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h10 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Claudine BICHET jusqu'à 15h43 le 24 novembre
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h21 le 24 novembre
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h51 le 24 novembre
M. Jacques MANGON à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h35 le 25 novembre
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY jusqu'à 16h et à partir de 17h45 le 24 novembre
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE jusqu'à 17h04 le 24 novembre
M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET le 25 novembre
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h le 24 novembre
M. Franck RAYNAL à M. Patrick PUJOL de 17h15 à 18h13 le 24 novembre
Mme Marie RECALDE à Mme Béatrice DE FRANCOIS le 25 novembre

M. Bastien RIVIERES à M. Patrick LABESSE le 25 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 12h20 le 25 novembre
Mme Karine ROUX LABAT à M. Christian BAGATE à partir de 18h48 le 24 novembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX à partir de 18h le 24 novembre
Mme Béatrice SABOURET à Mme Fatiha BOZDAG jusqu'à 18h05 le 24 novembre
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Anne Eugénie GASPARD à partir de 18h30 le 24 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h15 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h59 le 24 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 24 novembre 2022	Délibération
	Direction Tramway / SDODM / Grandes infrastructures Service amélioration / Extension / Réseau TC existant	N° 2022-784

Réalisation d'un aménagement cyclable entre la place Ravezies et le Boulevard Jacques Chaban-Delmas - Commune de Bordeaux, Le Bouscat et Bruges - Arrêt du bilan de la concertation - Approbation

Madame Isabelle RAMI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1- RAPPEL SUR LE PROJET SOUMIS A LA CONCERTATION

CONTEXTE DU PROJET

Bordeaux Métropole compte parmi les métropoles les plus cyclables en France : en 2017, la part modale du vélo était de 8% à l'échelle métropolitaine et de 13% à Bordeaux. Par ailleurs, le nombre de déplacements effectués à vélo augmente d'environ 10% d'année en année depuis 2015.

De même entre 2018 et 2021, les mobilités douces sont la seule catégorie de modes de transport qui a augmenté pour les déplacements pendulaires (+ 5 points, passant de 17% à 22%). L'usage des véhicules motorisés et des transports en commun a diminué tandis que le travail à domicile (donc l'absence de déplacements pendulaires) a augmenté de 5 points également. Si ces observations sont à relativiser au regard du contexte sanitaire, elles illustrent néanmoins une tendance générale au développement de la pratique du vélo qui se profile depuis plusieurs années.

Le 3ème Plan vélo métropolitain 2021-2024 a été adopté en novembre 2021 dans le cadre du Schéma des mobilités. Il entend poursuivre le développement de la pratique du vélo. Cette évolution positive passe notamment par la réalisation d'un Réseau Vélos Express (ReVE).

L'aménagement du Réseau Vélo Express (ReVE) est un des axes majeurs du 3ème Plan vélo métropolitain. Ainsi, il est prévu 14 itinéraires sur le territoire composés de 275 km d'aménagements cyclables larges et sécurisés.

L'itinéraire n°3 du Réseau Vélo Express (ReVE), long d'une quinzaine de kilomètre environ, traverse 5 villes de l'agglomération Bordelaise : Bordeaux, Le Bouscat, Bruges, Blanquefort et Parempuyre. A partir de la place Ravezies, cet itinéraire emprunte les allées de Boutaut puis l'avenue Jacques Chaban- Delmas pour rejoindre la piste cyclable existante située le long du Lac et se poursuivre en direction de Blanquefort puis Parempuyre.

Dans le secteur des allées de Boutaut, l'aménagement cyclable traverse un tissu urbain

dense source de nombreux conflits d'usages aussi bien avec le trafic routier, par exemple au niveau de la place Ravezies, qu'avec les forts flux piétons notamment au niveau des stations de transport en commun tramway ou bus. L'ensemble de ces contraintes nécessitent une réflexion afin de proposer un aménagement optimal de l'espace public.

OBJECTIFS ET CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU PROJET

Afin de répondre aux enjeux identifiés sur ce territoire métropolitain, le projet d'aménagement cyclable entre la Place Ravezies, communes du Bouscat et de Bordeaux et le Boulevard Jacques Chaban-Delmas commune de Bruges, poursuit les objectifs adoptés par la délibération n°2022-452 du 7 juillet 2022 :

- Favoriser la circulation des cyclistes en proposant un aménagement cyclable à haut niveau de service constitué majoritairement de larges aménagements cyclables en site propre, lisibles et continus ;
- Améliorer l'accessibilité et la qualité des cheminements piétons ;
- Améliorer l'espace public et la qualité de vie des riverains en renforçant la végétalisation du site.

2- DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

La concertation ouverte par l'arrêté de Bordeaux Métropole n°2022-BM0796 du 12 juillet 2022 s'est déroulée sur les communes de Bordeaux, Bruges et Le Bouscat du 27 juillet 2022 au 23 septembre 2022, le public ayant été informé préalablement par voie de presse et d'affichage des dates d'ouverture et de clôture.

Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan de la concertation sur le projet d'aménagement cyclable entre la Place Ravezies, communes du Bouscat et de Bordeaux et le Boulevard Jacques Chaban-Delmas commune de Bruges.

a. Consistance du projet présenté au public

Le projet d'aménagement cyclable sur les allées de Boutaut et le Boulevard Jacques Chaban-Delmas, va traverser plusieurs typologies de paysage allant d'un environnement plutôt naturel avec la présence du lac de Bordeaux et d'une forêt de pins à une section plus urbaine où tramway et voies de circulation confèrent une ambiance boulevard urbain. Afin de s'adapter à ces paysages, différentes variantes sont proposées :

Sur les allées de Boutaut (secteur 1), entre la Place Ravezies et l'Avenue de Laroque, les aménagements se limitaient à la reprise des trottoirs existants. Deux partis d'aménagements étaient proposés :

- Une piste cyclable bilatérale unidirectionnelle, ainsi que la réfection des cheminements piétons et la végétalisation des trottoirs ;
- Une piste cyclable unilatérale bidirectionnelle située sur le trottoir côté Bordeaux des allées de Boutaut et un large cheminement partagé piétons-vélos côté Bruges et Le Bouscat, ainsi que la réfection des cheminements piétons et la végétalisation des trottoirs.

Sur les allées de Boutaut (secteur 2), entre l'Avenue de Laroque et le Boulevard Chaban-Delmas le projet proposait de désimperméabiliser l'espace public par réduction du nombre de voies de circulation au profit d'espaces naturels. Deux partis d'aménagements étaient proposés :

- Un scénario minimaliste, offrant 3 250 m² de surface végétale supplémentaire en aménageant le carrefour allées de Boutaut / Boulevard Jacques Chaban-Delmas / Av Marcel Dassault sous la forme d'un giratoire urbain ;

- Un scénario plus volontariste, offrant 4 940 m² de surface végétale supplémentaire en aménageant le carrefour allées de Boutaut / Boulevard Jacques Chaban-Delmas / Av Marcel Dassault sous la forme d'un giratoire urbain et en réaménageant le carrefour allées de Boutaut / Avenue de Laroque / rue Jean de Claudeville.

b. Modalités de la concertation

La concertation publique s'est déroulée du 27 juillet 2022 au 23 septembre 2022 à 12h00.

L'information sur le déroulement de la concertation et sur le projet a été assurée à travers différents supports de communication, conformément aux modalités définies par la délibération de Bordeaux Métropole n°2022-452 du 7 juillet 2022. De plus, plusieurs outils ont été mis à la disposition du public pour lui permettre d'apporter sa contribution.

Modalités d'information sur la concertation et sur le projet

Les différents supports et outils de communication qui ont permis au public de s'informer sur la concertation ont été les suivants :

- Annonce de la concertation et de la réunion publique

Le public a été informé par voie de presse (journal Sud-Ouest), par voie d'affichage et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole de la date de début de la concertation, de la tenue de la réunion publique et de la date de clôture de la concertation.

- Dossier public de présentation du projet

Le public a eu la possibilité de prendre connaissance des pièces du dossier de présentation :

- à la mairie de Bordeaux ;
- à la mairie de Bruges ;
- à la mairie de Le Bouscat ;
- à la direction Grands projets de mobilités de la direction générale mobilités de Bordeaux Métropole ainsi que sur le site Internet de la participation (<https://participation.bordeaux-metropole.fr/>).

Ce dossier de présentation comprenait un plan de situation, un plan du périmètre d'intervention, une notice explicative ainsi que les plans correspondant aux 2 propositions d'aménagement et un registre de concertation.

Le diaporama projeté lors de la réunion publique du 12 septembre 2022 a été versé au dossier de concertation le 13 septembre 2022.

Site internet de la participation

Le site de la participation ouvert dès le 27 juillet 2022 a été actualisé au fur et à mesure (présentation du projet, mise à disposition du dossier de présentation, annonce de la réunion publique, mise à disposition du support de présentation en réunion publique, annonce de la clôture de la concertation), ce qui a offert à la population la possibilité de s'informer sur le projet.

Modalités d'échange sur le projet : une réunion publique

Au-delà des dossiers de présentation mis à disposition du public, une réunion publique a été organisée le 12 septembre 2022 à 18h pour permettre au public des communes concernées par le projet de participer directement à la concertation, demander des informations complémentaires, donner un avis ou faire des suggestions.

Cette réunion publique a porté sur la présentation du dispositif de concertation, du contexte et enjeux du projet, des objectifs du projet, des différents partis d'aménagement, et d'un calendrier prévisionnel.

La participation à cette réunion a été de 7 personnes. De nombreux échanges ont eu lieu après la présentation du projet. L'association Vélocité Bordeaux était représentée lors de cette réunion publique. Lors de son intervention, l'association a souligné l'importance de disposer d'un aménagement cyclable continu et sécuritaire avec une attention sur la qualité des cheminements piétons, à séparer du réseau vélos express ReVE.

Lors de cette réunion, le public a été invité à lire le dossier de concertation ainsi qu'à déposer sur les registres ou sur le site internet de la participation ses observations et remarques.

Autres modalités de participation

Outre la réunion publique qui a permis l'expression des participants et des échanges avec les porteurs de projet, des outils ont été mis à disposition du public pour qu'il puisse apporter ses contributions :

- Registres papiers

Un registre de concertation a été déposé avec le dossier de concertation à partir du 27 juillet 2022 :

- à la mairie de Bordeaux ;
- à la mairie de Bruges ;
- à la mairie de Le Bouscat ;
- et à la direction Grands projets de mobilités de la direction générale Mobilités de Bordeaux Métropole.

Ils étaient accessibles aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux.

- Registre en ligne

Parallèlement, le public a pu faire part de ses avis et réactions aux avis déjà déposés sur la page du site de la participation de Bordeaux Métropole dédiée au projet.

3- BILAN DE LA CONCERTATION

ANALYSE QUANTITATIVE

Le taux de retour sur cette concertation est faible. Cela s'explique d'une part, par le contexte même de cette voie qui est un axe sur lequel on dénombre que peu de résidents. La grande majorité de riverains (quartier des Aubiers, du petit Bruges, Jean Jaurès) n'habitent pas directement sur les allées de Boutaut mais sur des rues adjacentes. D'autre part, ce projet ne modifie que peu les fonctionnalités urbaines existantes.

D'ailleurs, une veille sur les réseaux sociaux a permis de constater que ce projet n'a pas fait l'objet de débats, confirmant ainsi que les objectifs généraux d'aménagements font consensus.

Les contributions consignées sur les registres et sur le site Internet de Bordeaux Métropole dans le cadre de la concertation se répartissent de la manière suivante :

- aucune contribution sur les registres de la mairie de Bordeaux ;
- aucune contribution sur le registre de la mairie de Bruges ;
- aucune contribution sur le registre de la mairie de Le Bouscat ;
- aucune contribution sur le registre sur le registre déposé à la direction Grands projets mobilités ;

- 2 contributions (2 avis et 0 réactions) sur le registre mis en ligne sur le site de la participation, émanant de 2 participants dont une de l'association Métro de Bordeaux.

A noter qu'un courrier de l'association Vélocité est arrivé hors délais et non consigné dans les registres ou sur le site internet. Il ne peut donc pas être pris en compte dans le bilan de cette concertation. Toutefois, les échanges avec cette association se poursuivront de façon étroite, au cours des phases ultérieures du projet.

ANALYSE QUALITATIVE

Les quelques avis exprimés confirment l'attente forte des usagers pour la mise en place d'aménagements cyclables continus et sécurisés. Globalement, les aménagements proposés lors de cette concertation répondent aux attentes des participants. Ainsi, les avis exprimés insistent sur :

- La place à accorder aux modes actifs en général vis-à-vis de l'espace dévolu à la circulation motorisée,
- La cohabitation entre les piétons et les vélos source de conflits d'usages potentiels.

L'opportunité du projet

Tous les avis sont favorables au projet.

Avis des associations :

Parmi les avis formulés, nous relevons un avis de l'association Métro de Bordeaux. Après un préambule portant sur le futur Réseau Vélo Express (ReVE) et des aménagements cyclables existants, hors du périmètre de la présente concertation, cette dernière s'est exprimée sur le projet d'aménagement. Les principaux éléments de sa contribution portent :

- Sur la proposition d'aménagement : l'association préfère la proposition d'aménagement 1, avec une continuité de piste cyclable des 2 côtés de la chaussée, sur les Allées de Boutaut dans sa portion comprise entre la rue Claudeville et le Boulevard Jacques Chaban-Delmas.
- Sur des points de vigilance à apporter lors de la mise en œuvre du projet : l'association demande d'assurer une bonne cohabitation entre piétons et cyclistes. De sécuriser les cheminements piétons vélos notamment aux droits des carrefours en rappelant la priorité de ces derniers sur le trafic routier.
- Sur des demandes de variantes d'aménagements : dans la partie nord des Allées de Boutaut, elle propose des pistes cyclables bilatérales (voir ci-dessus) et sur la mise en place d'un giratoire cyclable « à la hollandaise » à l'intersection entre les Allées de Boutaut, la rue Claudeville et l'avenue Larocque.

Réponse de Bordeaux Métropole :

- Sur la mise en place d'un aménagement cyclable bilatéral unidirectionnel (proposition 1). Cette variante d'aménagement génèrerait de très nombreux conflits d'usages à l'approche du parc relais Ravezie, conflits d'autant plus prégnants demain avec les projets urbains en cours. Concernant la partie Nord des Allées de Boutaut, les propositions formulées dans le dossier de concertation permettent les continuités cyclables dans la partie nord des Allées de Boutaut : ainsi nous aurons une piste cyclable dédiée d'un côté et le maintien du cheminement partagé piétons vélos de l'autre côté de la chaussée.
- Les points de vigilance soulevés par l'association, ont bien été identifiés par Bordeaux Métropole. Ainsi, les études détaillées intégreront les meilleures pratiques dans le double objectif de limiter les conflits piétons vélos et améliorer les cheminements cyclables du réseau vélos express.

- La variante qui vise à proposer un giratoire cyclable « à la hollandaise » à l'intersection entre les Allées de Boutaut, la rue Claudeville et l'avenue Larocque nécessiterait de très lourds travaux de modification de l'infrastructure (le tramway circule ici sur une plateforme en ballast. Il conviendrait de la rendre circulaire) avec un impact sur la circulation du tramway. Aux vues du coût prévisible des travaux et de leur impact, il n'apparaît pas judicieux de poursuivre la réflexion plus en avant sur cette variante.

4- ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

Au travers de la concertation, la population a pu exprimer des avis, ce qui a permis à Bordeaux Métropole de mieux comprendre les attentes, d'en tenir compte pour optimiser les aménagements proposés, et d'en tirer les enseignements suivants pour la suite du projet :

- La continuité et la sécurisation des aménagements cyclables, notamment dans le franchissement des carrefours, devront être recherchées ;
- Une attention devra être apportée afin de limiter les conflits d'usages et assurer une bonne cohabitation entre les piétons et les cyclistes

5- DEFINITION DES CARACTERISTIQUES DU PROJET

Au regard des apports de la concertation et des objectifs du projet, il est proposé de définir les caractéristiques essentielles du projet de réalisation d'un aménagement cyclable entre la Place Ravezies, communes du Bouscat et de Bordeaux et le Boulevard Jacques Chaban-Delmas commune de Bruges comme suit :

- Sur les allées de Boutaut dans le secteur compris entre la Place Ravezies et l'Avenue de Laroque, les avis exprimés conduisent à retenir un aménagement cyclable bidirectionnel unilatéral côté Bordeaux, accompagné d'un large trottoir partagé ou cheminement, de façon pacifiée, piétons et vélos du côté Bruges, Le Bouscat.

Par ailleurs, les études détaillées à venir devront :

- Préciser la gestion des traversées cyclables afin de permettre de relier les 2 côtés de la chaussée en toute sécurité et permettre la liaison avec les voies et aménagements cyclables existants ou à venir,
 - Permettre une bonne cohabitation piétons / vélos, notamment sur l'espace partagé situé rive Ouest (entre la chaussée et les façades) côté Bruges/Le Bouscat. Il devra disposer d'une largeur suffisante pour permettre ces croisements sans inciter à une vitesse excessive cyclistes, dans l'objectif de favoriser des cheminements pacifiés.
- Sur les allées de Boutaut dans le secteur compris entre l'Avenue de Laroque et le Boulevard Chaban-Delmas ainsi que sur Boulevard Jacques Chaban-Delmas, les avis exprimés conduisent à retenir la solution offrant un maximum de végétalisation de l'espace public, avec conservation des fonctionnalités de desserte urbaine au niveau des principaux carrefours routiers.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5217-2,

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L 103-2 et suivants, et R103-1,

VU la délibération n°2021-430 du 23 septembre 2021 relative au Schéma des mobilités,

VU la délibération n°2021-736 du 25 novembre 2021 relative au 3ème plan vélo métropolitain,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2022-452 du 7 juillet 2022, adoptant les objectifs du projet d'aménagement cyclable entre la Place Ravezies, communes du Bouscat et de Bordeaux et le Boulevard Jacques Chaban-Delmas commune de Bruges, approuvant les modalités de la concertation et autorisant le Président à en fixer les dates d'ouverture et de clôture,

VU l'arrêté de Bordeaux Métropole n°2022-BM0796 du 12 juillet 2022 fixant la date d'ouverture de la concertation publique préalable à la réalisation d'un aménagement cyclable entre la Place Ravezies, communes du Bouscat et de Bordeaux et le Boulevard Jacques Chaban-Delmas commune de Bruges le 27 juillet 2022 à 9h00,

VU l'arrêté de Bordeaux Métropole n°2022-BM0971 du 6 septembre 2022 fixant la date de clôture de la concertation publique préalable à la réalisation d'un aménagement cyclable entre la Place Ravezies, communes du Bouscat et de Bordeaux et le Boulevard Jacques Chaban-Delmas commune de Bruges le 23 septembre 2022 à 12h00,

VU les documents et études versés à la concertation et les contributions du public, mis à disposition des élus métropolitains à la direction Grands projets de mobilités de la direction générale Mobilités de Bordeaux Métropole, Immeuble Laure Gatet, 39-41 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT le schéma des mobilités validé par le Conseil métropolitain en septembre 2021, qui a affirmé la nécessité de tendre vers une montée en gamme des solutions en faveur du vélo avec la mise en œuvre d'un premier réseau cyclable à grande capacité, le réseau vélo express (ReVE) ;

CONSIDERANT le 3ème plan vélo métropolitain adopté par le Conseil métropolitain en novembre 2021, qui a réaffirmé le développement d'un nouveau Réseau vélo express (ReVE) comme un de ses axes majeurs ;

CONSIDERANT QU'un tel projet, compte tenu de sa nature, de sa localisation, de son coût, a fait l'objet d'une concertation au titre du Code de l'urbanisme, laquelle s'est déroulée du 27 juillet 2022 au 23 septembre 2022 inclus ;

CONSIDERANT QUE la concertation organisée sur le projet de réalisation d'un aménagement cyclable entre la Place Ravezies, communes du Bouscat et de Bordeaux et le Boulevard Jacques Chaban-Delmas commune de Bruges, a permis au public de s'exprimer notamment sur l'opportunité du projet et sur les différentes variantes proposées ;

CONSIDERANT QUE l'analyse des contributions montre que le public est favorable au projet d'aménagement cyclable entre la Place Ravezies, communes du Bouscat et de Bordeaux et le Boulevard Jacques Chaban-Delmas commune de Bruges ;

CONSIDERANT les avis exprimés ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la concertation préalable relative à la « réalisation d'un aménagement cyclable entre la Place Ravezies, communes du Bouscat et de Bordeaux et le Boulevard Jacques Chaban-Delmas commune de Bruges », tel que proposé dans le rapport de présentation.

Article 2 : de confirmer la poursuite du projet, en prenant en compte les enseignements issus de la concertation, et d'arrêter le projet sur la base des caractéristiques essentielles définies dans le chapitre 5 du présent rapport.

Article 3 : d'autoriser le Président à poursuivre toutes les démarches en vue de favoriser la participation du public, aux suites de l'élaboration du projet, et à poursuivre toutes les études nécessaires à l'élaboration de ce projet.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 DÉCEMBRE 2022	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 1 DÉCEMBRE 2022	la Conseillère déléguée,
	Madame Isabelle RAMI